REPALEF-RDC

DYNAMIQUE DES GROUPES DES PEUPLES AUTOCHTONES

RAPPORT TECHNIQUE

JIPA 2017

Célébration de la Journée Internationale des Peuples Autochtones du 09 Aout 2017

Thème : 10ième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (2007 – 2017)

WORLD BANK

DGM GLOBAL

WWF

Regnskogfondet RAINFOREST FOUNDATION NORWAY

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES…….. 2
ACCRONYMES ET ABREVIATION……. 3
0. INTRODUCTION GENERALE…… 4
0.1. Liminaire……. 4
0.2. Contexte et justification……... 4
0.3. Remerciements…… 6
TITRE I: DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES…….. 7
1.1. Liminaire……. 7
1.2. Objectifs de la journée……. 7
TITRE II: OUVERTURE SOLENNELLE DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES…… 8
2.1. Mot du Coordonnateur National de la DGPA……. 8
2.2. Mot du Coordonnateur National du REPALEF…….. 9
2.3. Mot de l'Ambassadeur des Peuples Autochtones auprès de la CEEAC……. 10
2.4. Allocution du Directeur National de WWF……. 11
2.5. Ouverture solennelle par Son Excellence Monsieur le Ministre du Developpement Rural et Ministre en interim aux Droits Humains…….. 12
TITRE III: ORGANISATION D'UN POINT DE PRESSE…… 14
TITRE IV: EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES…… 17
Session 1: Bilan de la decennie de la Declaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones……... 17
Session 2: Les initiatives des partenaires vis – à – vis des peuples autochtones, 10 ans après l'adoption de la DNUDPA par l'Assemblée Generale de l'ONU…… 20
CONCLUSION 24

ACCRONYMES ET ABREVIATIONS

CEEAC	Commission des Etats Economiques d'Afrique Centrale
CENI	Commission Electorale Nationale Independante
CIDB	Centre International pour la Defense des Droits de Batwa
CLD	Comité Local de Developpement
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
DGM	Dedicated Greant for Indigenouis Peoples and Locales Communities
DGPA	Dynamique des Groupes de Peuples Autochtons
DIPY	Dignité Pygmée
DNUDPA	Declaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones
EPU	Examen Periodique Universel
FIPAC	Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale
FONAREDD	Fond National REDD
JIPA	Journée Internationale des Peuples Autochtones
LINAPYCO	Ligue Nationale des Associations Autochtones Pygmées du Congo
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PA	Peuples Autochtones
PACDF	Projet d'appui aux Communautés Dependantes des Forèts
RDC	Republique Democratique du Congo
REPALEF	Reseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystemes Forestiers de la RDC
RFN	Rainforest Foundation Norway
WWF	World Wild Fund

0. INTRODUCTION GENERALE

0.1. Liminaire

Le Présent rapport porte sur la Célébration de la Journée Internationale des Peuples Autochtones organisée par le REPALEF (Reseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystemes Forestiers de la RDC) et la DGPA (Dynamique des Groupes de Peuples Autochtones). Il a bénéficié d'un appui technique et financier des partenaires au développement œuvrant pour la promotion des Droits des Peuples Autochtones (WWF, RFNo et Caritas Congo Asbl). Ce Forum, tenu le 9 aout 2017, a réuni 150 participants dont 43 femmes (voir liste des participants en annexe) notamment, des experts et représentants des différents Ministères, des délégués des organisations et réseaux de peuples autochtones, des acteurs de la Société Civile ainsi que des bailleurs de fonds en vue de commémorer la journée internationale des peuples autochtones. Comme événement important pour les peuples autochtones de la RDC, cette journée internationale devrait lancer le Festival International des Peuples Autochtones qui sera organisé le 09 aout 2018 par la Dynamique des Groupes de Peuples Autochtones avec l'appui de ses partenaires technique et financier. Ce festival va regrouper les autochtones du monde afin d'offre un espace d'échanges culturelles avec objectif d'assurer la promotion de leurs valeurs culturelles. Outre l'introduction et la conclusion, le présent rapport présente aussi les différentes séquences de la célébration de la journée internationale des peuples autochtones entre autres, la cérémonie d'ouverture présidé par Son Excellence Monsieur le Ministre de Developpement Rural et Ministre en intérim aux Droits Humains, le point de presse pour fixer l'opinion nationale et internationale sur la journée internationale et les présentations des experts pour faire le bilan de la décennie de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones. Il faut noter que cet événement a été caractérisé des chansons et denses folkloriques pour lancer le prochain festival.

0.2. Contexte et Justification

Par sa Résolution 49/214 du 23 décembre 1994, l'Assemblée Générale des Nations Unies avait décrété le 9 août de chaque année, la Journée internationale des Populations Autochtones et elle a, par sa Résolution 59/174 du 20 décembre 2004, proclamé la deuxième Décennie internationale des populations autochtones ***2005-2014,*** sous le thème « Partenariat dans l'Action et la Dignité **».**

A cet effet, l'Assemblée Générale a décidé de continuer, durant cette décennie, à célébrer chaque année à New York, à Genève et dans les autres bureaux des Nations Unies à travers le monde, la Journée internationale des populations autochtones. Elle a demandé par la même

occasion au Secrétaire Général de financer la célébration de la Journée au moyen des ressources existantes et d'encourager les gouvernements à la célébrer sur le plan national.[1]

Par cette même résolution les Nations Unies ont invité les institutions financières, les organismes de développement, les programmes opérationnels et les institutions spécialisées des Nations Unies, agissant conformément aux procédures définies par leurs organes directeurs :

- d'accorder une plus haute priorité et d'allouer davantage de ressources à l'amélioration de la situation des populations autochtones, eu égard en particulier aux besoins de ces populations dans les pays en développement, notamment en élaborant, dans leurs domaines de compétence respectifs, des programmes d'action spécifiques pour la réalisation des objectifs de la Décennie;
- de lancer des projets spéciaux, selon des voies appropriées et en collaboration avec les populations autochtones, pour soutenir leurs initiatives au niveau communautaire, et de favoriser l'échange d'informations et de connaissances spécialisées entre les populations autochtones et les experts compétents. [2]

Dans le même ordre d'idées, les pays et les Gouvernements ont été appelés à entreprendre des actions concrètes visant l'amélioration du statut social de peuples autochtones.

D'autant plus qu'en dépit de la signature et de l'adhésion de la RDC à des Conventions et Traités Internationaux, le constat sur les droits des autochtones est calamiteux : les droits des autochtones sont toujours affectés par l'effet de la précarité de leur situation sociale, soit de l'absence de l'éducation de qualité et de l'exclusion aux différentes initiatives qui les concernent notamment le processus des reformes foncière, de l'aménagement du territoire, de l'exploitation forestière, de l'agriculture, des activités minières ou même des différentes initiatives pour la conservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le cadre de la célébration de cette Journée, la RDC souhaite organisé une conférence sur les peuples autochtones de la République Démocratique du Congo dans le cadre de son plaidoyer autour des questions touchant les droits de ces derniers pour mieux cerner les problèmes auxquels sont confrontés ces peuples en RDC et en proposer des solutions concertées avec les concernés eux-mêmes, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes intéressées par les questions qui touchent cette frange de la population congolaise.

Cette année 2017, le thème retenu par les Nations Unies est « 10ième Anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, 2007 - 2017 ». Il y a dix ans, à la date du 13 septembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Cet instrument international représente un jalon majeur en faveur de la coopération et de la solidarité entre les peuples autochtones et les États Membres.

La Déclaration est l'instrument international le plus complet sur les droits fondamentaux des peuples autochtones. Elle instaure un cadre universel de normes minimales nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones. Le texte affirme que les peuples

---

[1] ***Site de l'ONU sur la Journée Internationale des Peuples Autochtone le 09 aout http://www.un.org/fr/events/indigenousday/***

[2] *Assemblée Générale de l'ONU, (1994), Résolution 49/214 du 23 décembre 1994, New-York*

autochtones peuvent jouir pleinement, collectivement ou individuellement, de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la législation internationale relative aux droits de l'homme. Malgré des progrès notables enregistrés aux niveaux national, régional ou international dans la mise en œuvre de la Déclaration au cours de la décennie, il reste encore beaucoup à faire pour combler le fossé entre la reconnaissance des droits des peuples autochtones et la mise en œuvre de politiques sur le terrain.

Cependant, la ville province de Kinshasa est un lieu où siège les institutions du gouvernement et les différents partenaires au développement. Dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale des Peuples Autochtones en RDC, en marge du 10ième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Écosystèmes Forestiers de la RDC (REPALEF RDC) et la Dynamique des Groupes de Peuples Autochtones (DGPA) ont organisé cette journée à Kinshasa pour fixer les parties sur l'événement, faire le bilan de la décennie après l'adoption de la DNUDPA par l'Assemblée Générale, lancer officiellement l'organisation du Festival International des Peuples Autochtones (FIPA) et procéder à l'évaluation de l'implication des peuples autochtones dans la mise en œuvre des différentes réformes en cours ayant trait à l'environnement et aux ressources naturelles en République Démocratique du Cogo.

0.3. Remerciements

Nos remerciements s'adressent au gouvernement de la République Démocratique du Congo pour avoir pris des changements de protection et de promotion des droits des peuples autochtones à travers la mise en place des mécanismes des financements en faveur des peuples autochtones (projet DGM et FONAREDD), l'accompagnement à l'adoption de la loi PA au parlement ainsi que sa promulgation par le Président de la République et l'implication des peuples autochtones dans la mise en œuvre des différentes reformes en cours (lois, programmes et politiques), y compris la souscription à la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007, ainsi que tant d'autres instruments juridiques en la matière.

Au second lieu, nos remerciements s'adressent aux partenaires techniques et financiers pour leur soutien tant financier que matériel, sans lequel cette activité n'aurait connue un succès. Parmi ceux-ci, il convient de citer entre autres **: la Banque mondiale** par le truchement de la **Caritas Congo**-RDC, qui assure le rôle de l'agence d'exécution dans le cadre du projet PACDF/DGM ; **Rainforest Foundation Norway**(**RFN) et World Wild Fund (WWF).**

De cette liste, il sied de remercier infiniment toutes les organisations membres du REPALEF ayant pris part à la JIPA, l'équipe préparatoire, la presse, sans oublier le groupe culturel BOKOKO NA BISO pour sa démonstration de force durant cette cérémonie, ainsi que l'ensemble des autochtones à travers toute l'étendue du Territoire Nationale. De manière particulière, nous remercions les personnels de la DGPA et du REPALEF pour avoir travailler sans cesse et dans un contexte très difficile pour l'aboutissement de cette activité. Il s'agit de : Mme Sahara, Mr Bobo, Mme Vévé Pumu, Mme Jolie Mola, Mr Dieumerci Koloto et Mr André Ikoko.

TITRE I : DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES

1.1. Liminaire

Le troisième jour du mois Aout 2017, à Kinshasa, au Chapiteau du Pullman Hôtel, de 08h30 à 17h00, il s'est tenu la Célébration de la Journée Internationale des Peuples Autochtones, en sigle "JIPA 2017 sous le thème : « Dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones ». cette activité a été organisée grâce aux appuis financiers de la Caritas Congo Asbl, du Fond Mondiale pour la Nature (WWF/RDC) à travers le projet Gouvernance et de la Fainrest Foundation Norway.

1.2. Objectifs de la journée

L'objectif global était d'assurer le plaidoyer pour la promotion des droits des peuples autochtones à travers la commémoration de la « Journée Internationale des Peuples Autochtones ».

De manière spécifique, il était question de :

- Fixer l'option nationale et internationale sur la Journée Internationale des Populations Autochtones (JIPA 2017);
- Faire le bilan de la décennie de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones ;
- Renforcer la synergie entre les acteurs œuvrant sur la question des peuples autochtones ;
- Vulgariser la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones ;
- Echanger avec les parties prenantes sur les questions touchant la participation des peuples autochtones dans les différents processus des reformes en République Democratique du Congo ;
- Renforcer les liens de cohabitation pacifique entre les peuples autochtones de la RDC et d'autres communautés ou parties prenantes ;
- Promouvoir la culture des peuples autochtones de la RDC;
- Arrêter des stratégies pour l'adoption au parlement de la proposition de loi portant principes fondements sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones en RDC;
- Capitaliser les atouts des résolutions et de la feuille de route de la Table ronde sur les engagements de la RDC et de ses partenaires en faveur des peuples autochtones.

TITRE II : OUVERTURE SOLENNELLE DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES

L'ouverture solennelle a été caractérisée par des allocutions suivantes :

- Mot du Coordonnateur National de la DGPA ;
- Mot du Coordonnateur National du REPALEF ;
- Mot de l'Ambassadeur des Peuples Autochtones auprès de la CEEAC;
- Allocution du Directeur National de WWF ;
- Mot d'ouverture solennelle de Son Excellence Monsieur le Ministre du Developpement Rural et Ministre en intérim aux Droits Humains

2.1. Mot du Coordonnateur National de la DGPA

Insérer le discours

2.2. Mot du Coordonnateur National du REPALEF

- Honorables Députés et Sénateurs ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Monsieur le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale ;
- Monsieur le Directeur National de WWF ;
- Monsieur l'Ambassadeur des Peuples Autochtones auprès de la CEEAC ;
- Monsieur le Coordonnateur National de la DGPA ;
- Monsieur le Coordonnateur National du REPALEF ;
- Monsieur le Président du Forum National de la CEFDHAC ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants de la société civile ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des peuples autochtones ;
- Mesdames et Messieurs, distingués invités, tout protocole observé.

Aujourd'hui le 09 aout 2017, les peuples autochtones pygmées célèbrent leur Journée Internationale à travers le monde entier. La presse est mobilisée pour couvrir la commémoration de la journée internationale afin de fixer l'opinion nationale et internationale.

Avant toute chose, je voudrais s'acquitter d'un agréable devoir celui de remercier S.E Monsieur le Ministre du Developpement rural et Ministre en intérim aux Droits Humain d'avoir accepté de prendre personnellement part à ces assises et de présider la cérémonie d'ouverture de ce forum malgré ses multiples occupations.

Je tiens à remercier nos partenaires qui se sont manifestés de prêt ou de loin pour accompagner le REPALEF et la DGPA sur le plan technique, matériel que financier à l'organisation de cette journée – je cite ici, le Fonds Mondial pour la Nature, la Caritas Congo Asbl et la Rainforest Foundation Norvège.

Je voudrai profiter de cette occasion pour présenter notre gratitude à toute personne physique ou morale qui a répondu favorablement à l'invitation du REPALEF et de la DGPA pour prendre part à cette activité.

- Honorables Députés et Sénateurs,
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

La célébration de la Journée Internationale des peuples autochtones nous offre l'opportunité de reconnaitre que le gouvernement congolais met un accent particulier sur la question autochtone depuis l'adhésion du pays à plusieurs conventions et traités internationaux, en soutenant certaines initiatives et programmes spécifiques qui concernent ces peuples - que je cite, le projet d'appui aux communautés dépendantes des forêts et le projet FONAREDD.

L'objectif de ces deux projets consiste à renforcer les capacités des peuples autochtones aux dialogues avec les décideurs, à la sécurisation de leurs espaces, à la participation aux processus décisionnel, aux renforcements de la cohésion et au développement de leurs propres initiatives visant la préservation de la forêt et la lutte contre les changements climatiques.

Par ailleurs, certains partenaires du gouvernement et des peuples autochtones tels, les Fond Mondiale pour la Nature, the Forest Peoples Programmes, la Rainforest Foundation Norvège se mobilisent du coté des peuples autochtones pour les accompagner aux négociations des clauses sociales de cahier des charges afin de les permettre de tirer des avantages de l'exploitation forestière et de la conservation des

ressources.
C'est ici l'importance et la nécessité d'avoir un mécanisme de synergie pour capitaliser tous les acquis mise ouvre par les partenaires susceptibles de pérenniser ces résultats.
Avant de terminer mon propos, le REPALEF considère que tout le mois d'aout est dédié aux peuples autochtones. C'est ainsi que parmi les activités qui ont été planifiées pour célébrer la journée international, il est prévu la commémoration de la Journée Internationale des peuples autochtones dans les sept provinces de la RDC avec plus ou moins dix-neuf territoires qui seront touchés de ces activités.
Le REPALEF recommande au gouvernement et ses partenaires, agissant conformément aux domaines d'intervention qui les concernent :
1. D'accorder une grande importance à la Journée Internationale des peuples autochtones et d'allouer davantage les ressources pour la commémoration de cette Journée sur l'étendue nationale;

2. D'instruire les agences qui sont chargés de mise en œuvre des programmes du Gouvernement en République Democratique du Congo, de respecter les consultations des peuples autochtones conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et autres directives nationales et internationales ; ;

3. De continuer à adopter les programmes, les projets et les initiatives susceptibles d'assurer la promotion des droits des peuples autochtones et d'améliorer leur condition de vie;

2.3. Mot de l'Ambassadeur des peuples autochtones auprès de la CEEAC

Prenant la parole, l'intervenant s'est présenté comme représentant des Peuples Autochtones au sein de la CEEAC. L'intervenant a souligné l'importance de la journée internationale des peuples autochtones qui tire ses origines depuis 1982 lors de la mise en place d'un groupe de travail sur la question autochtone au sein de l'organisation des Nations Unies, dont le siège se trouve actuellement à Genève.

Cette date était une grande célébration à laquelle il avait pris part personnellement. L'année 1993 a permis de décréter, l'année internationale des Peuples autochtones par la Résolution 49/214 du 23 décembre 1994, sous le thème : l'unité dans la diversité.

Pour quoi cette journée ? Tout part du constat fait par des leaders autochtones sur la situation de misère, de discrimination, de traitement humain et dégradant que font face ces peuples depuis la nuit du temps dans cet espace. En Afrique, le Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC) est un mécanisme africain mise en place par des Etats africains pour engager des débat sur la question autochtone. Depuis lors, le FIPAC est devenu un organe spécifique des Peuples autochtones au sein de la CEEAC.

L'intervenant a insisté de la situation de marginalisation des peuples autochtones afin que des mesures spécifiques soient prises, il estime que l'adoption de la loi portant principe fondamentaux sur la protection et la promotion des droits des peuples autochtones de la RDC serait un atout pour mettre fin à la discrimination de ces derniers. Pour terminer son propos,

Monsieur Kapupu Diwa a recommandé que la Journé Internationale des Peuples Autochtones du 09 aout soit maintenue comme la journée de la solidarité sociale à travers toute l'étendue du pays.

2.4. Allocution du Directeur National de WWF/RDC

- Excellence Monsieur de Développement rural représentant le ministre des droits humains en mission,
- Messieurs les représentants des Organisations Internationales du secteur foret et environnement,
- Mesdames et Messieurs représentants les organisations de la société civile environnementale,

Distingués Invités,

Le Fonds Mondial pour la Nature, se réjouit une fois de plus participé « **Dixième Anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones ».** Le WWF collabore avec les peuples autochtones à travers les quatre coins de la planète sur de la « Déclaration des principes sur les peuples autochtones et la conservation » rédigé en 1996 basée sur les droits des peuples autochtones, les objectifs de la conservation et les principes de coopération. « Nous avons pris cet engagement pour contribuer à rectifier l'empiètement historique sur les droits des peuples autochtones ainsi que pour mettre en place des mesures de sauvegarde afin que nos actions de conservation ne contribuent pas à l'empiètement sur ces droits. Nous avons également pris cet engagement compte tenu de l'énorme contribution des peuples autochtones pour la préservation de nombreux écosystèmes qui comptent parmi les plus fragiles du monde. Nous croyons également que la collaboration avec les peuples autochtones est un élément clé de la réussite de nos objectifs de conservation ».

L'appui du WWF aux peuples autochtones en République Démocratique du Congo malgré les défis ces dernières années connait des avances significatives surtout en ce qui concerne :

- Le réseautage des organisations des peuples autochtones sans lequel il est difficile de mener des actions de plaidoyer auprès des autorités gouvernementales,
- leurs participations au processus décisionnels dans la gestion des ressources forestières, a suffisamment accru ces dernières années car présent dans tous les processus initiés par le gouvernement congolais tels que la REDD+, la revue légale des titres forestiers, les négociations des clauses sociales du cahier des charges du contrat de concession forestière, la certification forestière, la foresterie communautaire, la réforme foncière, le cadre de planification des peuples autochtones dans les secteurs de la santé et

éducation, etc… sans autant d'exemple qui prouvent à suffisance que les peuples autochtones militent pour mieux s'intégrer pour bien défendre leurs droits.

Certes, les défis sont énormes, cependant, l'urgence à notre avis la promulgation de la loi portant principes fondamentaux sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones le cadre légal adéquat pour promouvoir leur droits. En plus de cet instrument légal, la sécurisation des terres autochtones demeure une question que les autorités gouvernementales devraient trouver des solutions en ce moment où le processus de la réforme foncière est engagé.

Je ne saurai terminer mes propos sans toutefois encourager et soutenir les autorités gouvernementales et ses partenaires pour que la paix revienne dans la province de Tanganyika et qu'une cohabitation pacifique règne entre les communautés bantu et autochtones dans la nouvelle province de l'Equateur. La paix sans laquelle, il est difficile de conserver la nature en République Démocratique du Congo.

Je vous remercie.

2.5. Ouverture solennelle par Son Excellence Monsieur le Ministre de Developpement Rural et Ministre en intérim aux Droits Humains

- Honorables Députés et Sénateurs ;
- Chers organisateurs de cette activité

C'est pour moi un grand plaisir et un agréable devoir de procéder ce jour, à l'ouverture des travaux consacrés à la journée internationale des peuples autochtones.
Je voudrais avant toute chose, au nom de Son Excellence Joseph Kabila Kabange, Président de la République, Chef de l'Etat, et de Son Excellence Bruno Tshibala, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, souhaiter un agréable séjour aux participants qui sont venus de différentes provinces de notre pays, et exprimer à tous mes sincères remerciements pour avoir rehaussé de votre présence la manifestation de ce jour.
En effet, la République Démocratique du Congo compte parmi sa population, les peuples autochtones ou peuples de forêt autrement appelés (Pygmées) et désignés sous diverses appellations notamment **Batwa, Twa, Cwa, Mbuti, Batshwa, Bambuti, Bambote, EFE, BASOWA, BARUWA et BALUKU.** Leur nombre est estimé ce jour, à plus d'un million d'âmes.
Le 09 août 2017, date de la célébration de la journée internationale des peuples autochtones, constitue pour nous une opportunité pour dire ce que le Gouvernement Congolais a déjà fait pour la reconnaissance et la promotion des droits des peuples Autochtones.
Au niveau National, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, plusieurs réformes légales ont été réalisées dans le secteur forestier, Minier, et foncier ainsi que des textes réglementaires en l'occurrence, le décret et l'arrêté sur la

foresterie communautaire et une loi sur l'aménagement du territoire.

Au niveau international, il y a dix ans, à la date du 13 septembre 2007, l'Assemblée Générale des Nations Unies avait adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Cet instrument juridique international représente un jalon majeur en faveur de la coopération et de la solidarité entre les peuples autochtones et les Etats Membres. Il faut noter que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo avait voté en faveur de ce texte et reconnait que les peuples autochtones sont des héritiers d'une grande diversité linguistique et culturelle, ainsi que des coutumes et des traditions ancestrales.

Les Autochtones représentent cinq mille cultures différentes, par la vaste majorité de quelques sept mille langues de la planète.

Malgré la diversité des communautés Autochtones à travers le monde, la plupart d'entres elles partagent des point communs, notamment les liens qu'ils entretiennent avec leurs terres ancestrales et leur environnement de même que la volonté de préserver leur mode d'organisation, leurs valeurs culturelles, sociales et économiques, qui varient en fonction des normes qui dominent dans les sociétés dans lesquelles ils vivent.

Bien que pluriels, les peuples Autochtones partagent donc des défis similaires liés à la reconnaissance et à la protection de leurs droits les plus fondamentaux.

Depuis des décennies, les peuples autochtones demandent la reconnaissance de leur identité, leur mode de vie, leurs terres, leurs territoires et leurs ressources naturelles. Mais il convient de faire observer qu'en dépit des différents textes juridiques qui consacrent leurs droits, les peuples autochtones continuent d'être victimes de discriminations et de graves injustices.

- Honorables Députés et Sénateurs,
- Chers organisateurs.

Le Gouvernement congolais et la Communauté internationale ont reconnu que des mesures particulières devraient être mises en œuvre afin de protéger les droits fondamentaux des peuples autochtones. Malgré d'importants progrès enregistrés ces dix dernières années, la reconnaissance officielle et la mise en place de mesures adéquates restent les principaux enjeux au niveau mondial.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à travers mon Ministère, s'est engagé à promouvoir les droits fondamentaux de tous les citoyens congolais en général et des peuples autochtones en particulier, à travers la mise en œuvre des recommandations reçues de l'Examen Périodique Universel en 2014, notamment le droit à l'Education, à la santé et l'accès à la terre, et à la justice.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui totalise 10 ans aujourd'hui, est l'instrument juridique international le plus complet sur les droits fondamentaux des peuples autochtones. Elle instaure un cadre universel de normes minimales nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones.

Le texte affirme que les peuples autochtones peuvent jouir pleinement, collectivement ou individuellement, de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnues par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la législation

internationale relative aux droits de l'homme.
Malgré des progrès notables enregistrés aux niveaux national, régional ou international dans la mise en œuvre de la Déclaration au cours de la décennie, il reste encore beaucoup à faire pour combler le fossé entre la reconnaissance des droits des peuples autochtones et la mise en œuvre de politiques sur le terrain.

- Honorables Députés et Sénateurs,
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

Je reste convaincue que les réflexions, les recommandations ainsi que les résolutions qui sortiront de ces assises, permettront de relever les défis liés à la promotion des droits des peuples autochtones, de renforcer des initiatives qui existent et de créer une synergie entre les différents acteurs impliqués sur la question de droits des peuples autochtones.
Je vous rassure de l'implication sans faille de mon Ministère dans ces efforts pour un meilleur aboutissement.
C'est sur cette note que je déclare ouverts les travaux liés à la célébration de la journée internationale des peuples Autochtones.
Je vous remercie.

TITRE III : ORGANISATION D'UN POINT DE PRESSE

Un point de presse a été organisé le 09 aout 2016 de 11 heures à 12 à Pullman Hôtel ; il y a eu au total une trentaine des journalistes issue de la presse écrite, radio et télévision. Le point de presse a connu l'assistance des acteurs de la société civile, des partenaires techniques et financiers du REPALEF.

Les principaux intervenants sont notamment:

1. Monsieur Patrick Saidi Hemedi, Coordonnateur Nationale de la DGPA, organisateur de la Journée Internationale des Peuples Autochtones et expert sur la question autochtone ; il est parmi les initiateurs de la proposition de la loi portant principes fondamentaux sur protection et la promotion des droits des peuples autochtones en République Democratique du Congo, cette proposition de loi a été déposée au parlement et elle a bénéficié de l'attention de l'Assemblée Nationale pour passer au débat ; ll est le promoteur du Festival International sur les Peuples Autochtones, la première édition a eu lieu en 2016 et la seconde édition est projetée en 2018 ;

2. Monsieur Kapupu Diwa, président de LINAPYCO, spécialiste en développement et en plaidoyer sur la question autochtone, ambassadeur chevalier de mérite au sein du FIPAC à travers la CEEAC ; il est à la base de création de plusieurs organisations autochtones en RDC et dans la sous région d'Afrique Centrale;

3. Monsieur Jean Mpia Bikopo, président de l'ONG CIDB et spécialiste sur les questions de sauvegardes sociales, droit et environnement dans le cadre des projets environnementaux. Il a réalisé plusieurs missions de suivi des clauses sociales sur terrains et a effectué plusieurs publications des articles dans les domaines précités. Il est parmi les autochtones qui ont bénéficié de l'éducation gratuite pendant les régimes de la deuxième république. Monsieur Jean Mpia Bikopo est un expert PA qui a élaboré les Plans de Developpement en faveur des peuples autochtones.

4. Monsieur Jean Marie Bolika, est un Coordonnateur du projet gouvernance au sein de WWF et enseignant de l'université; il s'occupe de toutes les questions à l'accompagnement des clauses sociales de cahier des charges entre les concessionnaires forestiers et les communautés locales au sein de WWF. Dans le cadre de ce projet, l'intervenant apporte des appuis aux peuples autochtones à travers le REPALEF ; il accompagne le REPALEF avec les appuis techniques et financiers pour la réalisation des objectifs de son plan d'action;

5. Monsieur Keddy Bosulu Mola, Coordonnateur National du REPALEF et organisateur de la Journée Internationale des Populations Autochtones 2017 ; il est spécialiste en diplomatie dans la thématique « peuple autochtone » et en mobilisation des fonds ; il a bénéficié du concours d'une équipe technique issue des représentants des organisations membres du REPALEF dans le cadre de l'organisation de la Journée Internationale des Populations Autochtones du 09 Aout 2017 ;

6. Monsieur Adrien SINAFASI, Porte parole de l'ONGD DIPY et leader autochtone spécialiste en gestion administrative et coopérative qui a beaucoup travaillé sur la question autochtone au niveau national, sous régional et international.

Du coté des médiats, le point de presse a été animé par des chaines suivantes : Antenne A, Abdoul connexion, ACP, RTNC, CCTV, B-One, DIGITAL CONGO, CCTV, Tropicana, Radio Okapi, Presse Caritas etc.

Les intervenants ont répondus tour à tour aux questions suivantes :

Première volet des questions :

La Radio Okapi : quels sont des appuis que les peuples autochtones ont bénéficié de la part des partenaires technique et financier (PTF), 10 ans après leur accompagnement.

Madame Constance de l'ACP : pourquoi célébrer la Journée Internationale des Peuples Autochtones dans la capitale et pourtant un bon nombre des P.A sont en milieu rural.

Tropicana télévision : quel rapport qui existe entre les Peuples Autochtones et la gestion des ressources naturelles et quels sont les mécanismes mis en place pour permettre à ces derniers de gérer de manière efficiente les Ressources Naturelles ?

Madame NENE de la RTNC : quelles sont les politiques de WWF sur les peuples autochtones.

Deuxième volet des questions :

Monsieur Poulidor de ANTENNE A : pourquoi le prochain festival international des Peuples Autochtones se tiendra seulement à Kinshasa et pas ailleurs et pourtant les P.A sont partout et représentés à travers le monde entier.

Madame Gisèle Eloko de CCTV : quel est l'effectif réel des peuples autochtones en République Démocratique du Congo en général et dans la ville de Kinshasa en particulier. Et quels sont les mécanismes mis en place par des organisations qui militent pour la promotion des droits des P.A, par rapport à leur insertion socioprofessionnelle.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme, CNDH en sigle : existe – t- il au niveau du pays, une politique Nationale et des programmes pour la promotion des droits de ces peuples.

J.R BOWELA, Coordonnateur National de l'ONGD IGED (question adressée au WWF) : quels sont les perspectives d'avenir de renforcement des capacités des peuples autochtones.

Madame Nene de la RTNC : quelles sont des activités prévues avant l'organisation du prochain festival International des Peuples autochtones qui sera organisé à Kinshasa, et pourquoi, les autochtones n'ont pas eu les visas pour participer au festival international de Norvège.

Synthèse des réponses aux questionnaires de journalistes :

1. La célébration de la JIPA s'organisera simultanément dans les 16 territoires de la RDC, grâce au financement PACDF/DGM. Les autochtones ont jugé bon de venir dans cet espace de la ville de la Gombe pour exprimer leur engagement d'apporter des innovations possibles sur les questions autochtones au niveau du pays.

2. Les appuis de WWF aux P.A date des plusieurs années suivant les principes directeurs adoptés dans le cadre de la conservation. Les principales actions de WWF en faveur des peuples autochtones sont actuellement consacrées au tour des domaines de la cartographie participative dans des zones tampons des parcs, le partage des bénéfices avec les entrepris forestière et la participation des peuples autochtones dans le processus décisionnel. Les clauses sociales des cahiers de charge sont une expression des communautés et des exploitants en matière de partage des bénéfices ; et enfin, la mise en place des CLD pour intégrer les PA au processus décisionnel et les aider à s'autodéterminer et devenir des véritables responsables de leurs espaces.

3. Par rapport à la préoccupation soulevée par la Radio Okapi, l'organisation du Festival International est une action de plaidoyer pour influencer les décideurs à prendre des bonnes décisions en faveurs des P.A. Bien que la loi sur les peuples autochtones sera doté en RDC, mais les initiatives doivent être prises en faveur de ces peuples pour l'amélioration de leurs conditions

de vie. Nous pensons que le travail des activistes et différentes ONGD consiste à épauler l'Etat Congolais et aussi la sensibilisation des P.A.

4. Monsieur SINAFASI, a avoué que les efforts sont vraiment notables dans ce travail de plaidoyer, et l'une de ceux-ci se traduisent par la présence des officiels du gouvernement dans cette salle pour célébrer la JIPA 2017.

5. Le Coordonnateur de la DGPA a chuté tout en annonçant la tenue dès l'année prochaine, le festival international des Peuples Autochtones à Kinshasa, Capitale de la République Démocratique du Congo.

Les questions soulevée par l'ANTENNE A, et autres participants ont trouvé des réponses par des intervenants.

Conclusion générale des entretiens avec les journalistes

Le représentant de WWF/RDC estima qu'il n'existe pas des chiffres officiels de la population des P.A. On se réfère parfois des estimations. Les chiffres évoqués par le Ministre du Développement Rural sont à prendre avec beaucoup de réserves, car il n'y a pas eu assez des recherches en la matière sur les deux Kassaï et notamment dans la zone de Mambassa.

Le REPALEF estime que le rôle des leaders autochtone ne consiste pas à donner du travail aux peuples autochtones ; cependant, il faut plaider pour la cause afin que le gouvernement puisse mettre des programmes pour l'amélioration des conditions de vie de ces peuples. C'est le gouvernement qui doit faire en sorte que les autochtones travaillent, étudient, mangent, se soignent etc. Le festival international des peuples autochtones est une opportunité pour plaidoyer sur la situation des peuples autochtones.

La DGPA a rassurer les participants de la prochaine édition du Festival International des Peuples Autochtones prévu à Kinshasa en aout 2017. Les activités préliminaires prévues avant ce festival sont notamment : i) la mise en place avant le 09 Aout 2018 d'un comité organisationnel composé de tous les acteurs œuvrant sur la question autochtones, ii) Regroupement des informations auprès des Partenaires Techniques et Financiers. La plus grande innovation de la deuxième édition du festival international c'est l'implication du corps scientifique dans les manifestions.

TITRE IV : EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES EN RDC

SESSION 1 : BILAN DE LA DECENNIE DE LA DECLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Exposé 1 : Etat de lieux des engagements du gouvernement Congolais en faveur des peuples autochtones, 10 ans après l'adoption de la DNUDPA

(*Par l'expert du Ministère des Droits Humains)*

L'expert du Ministère des Droits Humains près a présenté quelques réalisations du gouvernement en faveur des peuples autochtones. Mais avant tout, il a salué l'initiative prise par le REPALEF-RDC et la DGPA, il a rappelé que la RDC a connu son attachement aux principes des droits humains au sein du système des Nations Unies et elle est partie prenante de plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme (déclaration, convention et traité signé et ratifié).

L'intervenant a rappelé à l'auditoire que la RDC fait face aux divers défis à savoir la pauvreté, les effets des changements climatiques, les maladies de tout genre, mais aussi et surtout, la question de la précarité des peuples autochtones. Il a attiré l'attention des participants du fait que le gouvernement fait un effort pour relever ces défis et ces difficultés.

Les reformes foncière, forestière et aménagement du territoire en cours sont des mécanismes des réponses à la reconnaissance légale des peuples autochtones ; cependant, elles ne sont pas encore validés. De même, le plan de développement des Peuples autochtones, les différents programmes et projets sont des chantiers que la République est en train de s'atteler.

L'intervenant a informé les participants de l'existence d'un plan de mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel qui touche presque tous les secteurs de la vie Nationale, ayant trait aux droits des Peuples autochtones en RDC.

L'expert du Ministère des Droits Humains a souligné que c'est depuis 2007, la RDC a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones lors de son Assemblée Générale ordinaire. La loi PA déposée au parlement pour adoption, le décret numéro 14/08 du 02 Aout 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés et bientôt, la loi sur l'aménagement du territoire sont des illustrations éloquentes dans l'engagement du gouvernement.

Le parrainage de la première édition du festival international des Peuples autochtones et le prochain festival international projeté en 2018. En même temps, le gouvernement est à pied

d'œuvre sur les recommandations formulées lors de la table ronde, ainsi que l'atelier sur l'Examen Périodique Universel (EPU) pour lui donner un contenu.

Pour conclure son propos, il convient aussi de signaler la présence remarquable du gouvernement de la République et des institutions de la République aux présentes assises. Ces derniers restent, cependant, ouverts pour toute question qui touche à la défense des droits de ces peuples.

Exposé 2 : Etat de lieux des engagements de la Commission Nationale des Droits de l'homme (CNDH) vis-à-vis des peuples autochtones, 10 ans après l'adoption de la DNUDPA

(Par le représentant de la CNDH)

Dans son introduction, le représentant de la CNDH a remercié les organisateurs de la Journée Internationale des Peuples pour avoir associé son institution parmi des intervenants ; il a fixé les participants sur le contexte de la mise en place de la CNDH dont le mandat est de promouvoir et de protéger les droits de l'homme en générale, et en particulier ceux des personnes vulnérables, y compris les peuples autochtones. Apres son investiture, il s'est avéré que la RDC n'avait pas encore ratifié un certain nombre d'instruments juridiques internationaux et le cadre legale de protection des droits des peuples autochtones au sein de la CNDH.

Cet état de lieu a permis de cerné qu'il n'existe pas une politique nationale assortie de programmes sectoriels dont les travaux sont en cours dans un cadre interministériel pour prendre en compte les droits de cette catégorie des citoyens congolais. Et, il a fait état de ratification et veiller au respect des droits de l'homme et droits catégoriels. La nécessité de la mise en place d'une politique Nationale qui atteindra les personnes intéressées.

Il a ensuite estimé que la cartographie des PA est importante afin d'orienter des actions des partenaires. Les exigences de la mise en œuvre de cette déclaration peinent d'etre mise en œuvre. D'où, la synergie entre partenaires, puis, Comment booster les choses pour l'adoption de cette loi. Il a informé la salle sur l'existence d'un avis en préparation en rapport avec la loi en gestion au parlement de la République.

Se référant des constats qui ont été observés, l'intervenant a formulé des recommandations suivantes:

- Faire une cartographie des peuples autochtones à travers tout le pays, afin de permettre aux partenaires d'orienter des actions ;
- Création d'un mécanisme de la synergie entre acteurs ;
- Mettre en place un cadre afin de recenser les instruments juridiques ayant trait aux PA, dont la RDC n'a pas encore ratifié.

Exposé 3 : Evaluation de la mise en œuvre de la DNUDPA 10 ans après son adoption par l'Assemblée Générale de l'ONU

(Par Monsieur Kapupu Diwa, Ambassadeur des peuples autochtones)

Monsieur Kapupu, après avoir retracé le contexte historique de la célébration de la Journée Internationale des Peuples Autochtones, a estimé que la DNUDPA était un défi **pour** les Etats qui se sont engagés sur la question autochtone. Ils sont appelés à la respecter, quand bien même que cet instrument présente un caractère non contraignant. Les organisations autochtones sont engagées pour faire le plaidoyer et lobbying de ces engagements.

Dans son intervention, il a souligné que c'est depuis 1982, les Nations Unies ont mis en place un cadre de réflexion et d'échanges sur la question autochtone, dont la sous-commission des droits de l'homme au sein de l'ONU.

Bien que la DNUDPA existe, le constat est que, les peuples autochtones sont victimes de nombreux cas de discriminations, des violations flagrante des droits de l'homme, des atrocités, de leur non pris en compte dans des institutions publiques et privées, la non sécurisation des terres ou fonciers autochtones ; etc… Par exemple, il n'y a aucun autochtone dans toutes les institutions étatiques y compris le CNDH, la CENI etc., tel est le message de cette journée internationale, a renchérit Monsieur Kapupu Diwa.

Pour terminer, l'intervenant a formulé des recommandations suivantes :

- L'intégration des Peuples autochtones dans les institutions publiques et sociétés privées ;
- La reconnaissance des droits fonciers et forestiers autochtones ;
- Dans le cadre des objectifs de DD que la pauvreté des peuples autochtones soit au moins réduite à 50 pourcent dans notre pays dans les jours qui viennent;
- intégration et participations des PA au processus décisionnel.

Après cette Session, un débat a été engagé et des réponses aux questions ont été clairement formulées.

SESSION 2 : LES INITIATIVES DES PARTENAIRES VIS – A – VIS DES PEUPLES AUTOCHTONES, 10 ANS APRES L'ADOPTION DE LA DNUDPA PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU

Exposé 1 : Les initiatives du Fond Mondial pour la Nature vis-à-vis des Peuples Autochtones, 10 ans après l'adoption de la DNUDPA

(Par Monsieur Jean Marie Bolika, Coordonnateur du projet gouvernance au WWF)

Dans son intervention, Monsieur Jean Marie à commencer son introduction en fixant les participants sur la vision de WWF à travers le monde. Cette dernière est axée sur la défense des valeurs écologiques et biologiques au bénéfice des populations, dont les peuples autochtones. Les secteurs suivants sont concernés, notamment les liens Forets, Océan, Eaux douce, le Climat, l'Energie et l'Agriculture.

L'intervenant a précisé que le pilier qui touche directement aux PA est lié à la gouvernance. Depuis 2010, le WWF a soutenu la structuration des organisations autochtones dont le REPALEF. En plus, cette structure a bénéficié d'un appui logistique et institutionnel, depuis maintenant 6 ans. Il sied aussi de signaler la production des outils de gouvernance, Cadre stratégique et gouvernance forestier dans le cadre de la REDD ; appuis de microprojets liés à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie des peuples autochtones dans les provinces de l'Equateur, Bandundu et Oshwé ; sensibilisation des peuples autochtones sur leurs droits ; la synthèse du code forestier dans un langage plus claire et adapté aux PA, à l'instar de la JIPA 2017, WWF a appuyé la célébration d'autres JIPA ; Cartographie des terroirs autochtones notamment le Lac Tumba, paysage Itombwe ; facilitation de PA au processus de pris des décisions par la création des comités locaux de développement pour échanger autour des cahiers des charges avec les entreprises d'exploitation forestière ; appuis le processus de la sécurisation foncière et l'identification des PA dans leurs paysages respectifs ; continuer avec l'appuis institutionnel du REPALEF et poursuivre le processus de l'adoption de la loi en gestation et en fin, la certification forestière dont membre des PA siège au comité international du FSC…

Exposé 2 : Les actions menées par les peuples autochtones 10 ans après l'adoption de la DNUDPA par l'Assemblée Générale de l'ONU

(Par Monsieur Adrien SINAFASI, Porte parole de la DIPY)

Dans son intervention, Monsieur Adrien SINAFASI a expliqué que la déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones a été adoptée par la RDC, le 13 septembre 2007, en adoptant cette déclaration, elle s'est engagée à l'implémenter au sein du pays par des mesures administratives et autres. Car bien qu'elle soit dépourvu d'un caractère contraignant, mais c'est un engagement moral pour les Etats qui l'ont ratifié.

Il faudrait retenir que la RDC prépare le cadre propice pour que les PA puissent mettre en œuvre cette déclaration. En 2006, il y a la promulgation du décret sur conversion des titres, dans son article 2, parle des communautés locales et peuples autochtones. Ce décret a tranché pour représentativité des PA à titre autonome.

Il fallait d'abord préparer un programme de cohabitation pacifique, moralement et mentalement via des missions de terrain, travail de plaidoyer et sensibilisation des communautés ; un certain nombre d'engagement dans le secteur de la santé, éducation, foncier, l'aménagement du territoire

sont les fruits d'un partenariat avec le gouvernement de la République et les autres institutions du pays.

Pour ce qui est de la culture, un travail de sensibilisation a été fait en termes de la revalorisation de l'identité culturelle pygmée qui reprend sa valeur. Ce travail restaure l'unité et la dignité du pygmée. Les groupes des PA sont les plus pauvres, d'où les initiatives pour le developpement de ces derniers via l'organisation de la table ronde d'où est sortie un certain nombre des programmes de developpement et valorisation de l'intelligentia autochtone.

Exposé 3 : les actions menées par les peuples autochtones 10 ans après l'adoption de la DNUDPA

(Par Monsieur Jean Mpia BIKOPO, Président du CIDB et Représentant légal de la MEPA)

Cet évènement encourage la détermination des Peuples Autochtones, car leur vulnérabilité n'a pas été prise en compte depuis les siècles. Il a tenu à remercier le mouvement autochtone pour la vulgarisation de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; le maintien de la culture de conservation de la nature ; plaidoyer et sensibilisation des ONG internationales, les ambassades, la sensibilisation des PA, organisation de dialogue interactif ; les différentes études réalisées sur terrain pour faire le diagnostic des PA ; obtentions des signatures pour la subvention des communautés PA ; developpement des initiatives en faveur de ces derniers.

Comme résultats enregistrés, l'implication du gouvernement pour la ratification de la déclaration, l'élaboration de la loi spécifique sur les droits des peuples autochtones, l'institutionnalisation de la JIPA et l'appropriation par le gouvernement et la création des plus de 200 écoles des PA dans différentes provinces. Au niveau du gouvernement, il ya eu la mise en place de deux décret fixant les modalités d'octroi de titres fonciers et forestiers, structuration des PA du sommet à la bas, en comité de suivi et l'institution de deux réseaux, la reconnaissance des structures des PA au niveau du Ministère de la justice et droits humains, la production d'une stratégie de developpement des PA ;l'institutionnalisation du FIPAC au niveau de l'Afrique centrale.

Malgré toutes ces avancés, Monsieur Jean Mpia a relevé que les recommandations de l'EPU sont restées obsolètes, le non représentativité des PA aux institutions du pays reste très préoccupante. La constitution garantisse la non-discrimination entre citoyens, mais aucun pygmée ne se trouve dans les institutions étatiques :

Pour terminer, l'intervenant a adressé des recommandations suivantes au gouvernement :

- La mise en place d'un Ministre sur la question autochtone et au besoin, de promouvoir les autochtones en les mandatant dans des postes de DG, DGA etc. dans des entreprises du porte feuille de l'Etat.

- Mise sur pied d'un cadre institutionnel pour faire le suivi de l'implication des peuples autochtones dans les actions du gouvernement.

Exposé 4 : Résolutions de la Table –ronde sur les engagements de la RDC et de ses partenaires en faveur des peuples autochtones

(Par Monsieur Elfils NKUMU, Secrétaire General de l'UDME)

L'intervenant avait invité les participants à pénétrer le rapport de la Table –ronde sur les engagements de la RDC et de ses partenaires en faveur des peuples autochtones, dans lequel 45 résolutions ont été prise dans le cadre de la coopération entre les peuples autochtones et l'Etat congolais et ses partenaires.

Monsieur Elfils Nkumu n'a pas manqué de relever quelques constats pendant son intervention, qui se présente comme suit :**s**

1. Depuis l'adoption de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones jusqu'à ces jours, les statistiques démontrent que la discrimination, les atrocités, la méfiance et la marginalisation bat son aille en République Démocratique du Congo en l'endroit des peuples autochtones **;**
2. Pas d'avancées significatives en termes de la prise en compte des principes directeurs de la Déclaration et l'adoption de la politique nationale sur la protection des droits des peuples autochtones.

Pour terminer, l'intervenant a recommandé ce qui suit :

Au gouvernement :

- Tenir comptes des Peuples autochtones pour relever les grands défis du moment dont les changements climatiques, en prenant en compte leurs savoir-faire, savoir etre qui se trouvent etre le respect de leur droits fondamentaux ;
- Accélérer le processus d'adoption de cette loi spéciale de PA afin de lutter contre les injustices (droits socio-économique et culturels ;
- la date du 09 Aout soit maintenue comme **la journée de la solidarité nationale** ;
- Faire une cartographie des peuples autochtones à travers tout le pays, afin de permettre aux partenaires d'orienter des actions ;
- Création d'un mécanisme de synergie entre les acteurs impliqués dans la question autochtone ;
- Mettre en place un programme afin de recenser les instruments juridiques ayant trait aux PA, dont la RDC n'a pas encore ratifié ;
- L'intégration des Peuples autochtones dans les institutions publiques et sociétés privées ;
- La reconnaissance des droits fonciers autochtones ;

- les perspectives d'avenir les objectifs de DD soient amoindri même à 50 pourcent dans notre pays ;
- intégration et participations des PA au processus décisionnel.

Aux organisations des peuples autochtones

- Poursuivre le plaidoyer auprès du gouvernement et de ses partenaires pour la promotion des droits des peuples autochtones en RDC ;
- De veillez à ce que les moyens alloués pour la promotion des peuples autochtones puissent avoir un impact sur les terrains.

CONCLUSION

La Journée Internationale des peuples autochtones du 09 aout 2017 a été organisée pour faire le bilan de la décennie de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones à travers la presse et les présentations des experts impliqués sur la question autochtone.

Cet événement, devrait lancer le Festival International des Peuples Autochtones prévu en aout 2018 à l'occasion de la Journée Internationale des Peuples Autochtones du 09 aout 2018.

D'après l'évaluation qui a été faite par les peuples autochtones eux-mêmes et les partenaires en ce qui concerne les avancés de la DNUDP, il n'y a pas eu des grandes avancés sur les peuples autochtones de la République Democratique du Congo notamment en ce qui concerne leur participation dans le processus décisionnel, dans des organes délibérant et dans des institutions citoyennes du pays. Cependant, quelques partenaires ont eu la volonté de développer des initiatives en faveur des peuples autochtones, mais la situation de ces derniers demeure encore très précaire.

C'est pourquoi, dans le cadre du plan opérationnel de suivi de mise en œuvre des recommandations de l'Examen Periodique Universel, le Reseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystemes Forestiers de la RDC (REPALEF) et la Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA) estiment que la problématique autochtone sera mis dans l'agenda du gouvernement pour régler des questions spécifiques qui touchent leur coexistence, leur vie, leurs us et coutumes et leurs territoires.

Fait à Kinshasa, le 09 Aout 2017

ANNEXE

PROGRAMME DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES PEUPLES AUPLES AUTOCHTONES
THEME: 10ième ANNIVERSAIRE DE LA Déclaration Des Nations Unies sur les Droits des PA

HEURs		ACTIVITES	INTERVENANTS
DEBUT	FIN		
1. Célébration de la Journée Internationale des Peuples Autochtones			
7.00	11.30	Animation ballet culturel Bokoko na Biso	
8.30	9.00	Mise en place	Protocole
9.00	9.30	Arrivée des autorités et les partenaires	Protocole
9.30	**10.30**	**Ouverture solennelle de la JIPA 2017**	Modérateur
		Mot du Coordonnateur National de la DGPA	Mr. Patrick Saidi
		Mot du Coordonnateur National du REPALEF	Mr. Keddy Bosulu
		Mot de l'Ambassadeur des Peuples Autochtones auprès de la CEEAC	Mr. Kapupu Diwa
		Allocution du Directeur National de WWF	Directeur National de WWF
		Allocution du Représentant des Agences des Nations Unies	Mme la Représentante pays de l'OIT
		Allocution du Ministre de l'Environnement	S.E Mr le Ministre de l'Environnement
		Mot d'ouverture solennelle de Mme le Ministre de Droits Humains	S.E Mme le Ministre de Droits Humains
		Photo de famille	Participants
10.30	**11.00**	**Point de presse**	Patrick Saidi, Kapupu Diwa, Adrien Sinafasi, Jean Mpia, Louise Kavira et Keddy Bosulu, Dorothée Lisenga, Emmanuel Bola et Pierrette Soyi
11.00	11.30	Evaluation de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones 10 ans après son adoption par l'Assemblée Générale de l'ONU(2007 - 2017)	Mr Kapupu Diwa

11.30	12.00	Etat de lieux des engagements du Gouvernement en faveur des PA 10 ans après l'adoption de la DNUDPA (mise en œuvre des recommandations de l'EPU, projets, programmes…)	Min. de l'Environnement, droits humains, Commission Nationale de Droit de l'Homme, Santé, EPSP, Foncier…
12.00	13.00	Débat	Participants, intervenants et Modérateur
13.00	14.00	Pause repas	Protocole
14.00	14.30	Les initiatives des partenaires vis-à-vis des peuples autochtones 10 ans après l'adoption de la DNUDPA: *état des lieux, defis et perspectives*	WWF, FPP, Caritas Congo Asbl, PNUD, OIT…
14.30	15.00	Les actions menées par les peuples autochtones 10 ans après l'adoption de la DNUDPA: *résultats et impacts*	Adrien SINAFASI et Jean Mpia Bikopo
15.00	15.30	Présentation des résultats de la Table -ronde (les principes et résolution)	Elfils NKUMU
15.30	16.30	Débat	Participants, intervenants et Modérateur
16.30	17.00	Synthèse de la journée orientée vers la synergie des actions	Modérateur
17.00	17.10	Lecture du Communiqué final et clôture de la journée	Equipe de rapporteur et Modérateur

LISTE DES PARTICIPANTS A LA CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES DU 09 AOUT 2017 EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO				
Prenon	**Mid. Nom**	**Nom**	**Organisation/Institutions**	**Nombre**
ES PARTENAIRES				
			Banque Mondiale	1
			FPP	1
			WWF	1
			OIT	1
			CNDH	1
			PNUD/UNOPS	1
			FNUAP	1
			FAO	1
			UN - HABITAT	1
			ONUFEMME	1
			UNESCO	1
			USAID	1
			UNICEF	1
sous total				13
GOUVERNEMENT				-
			Presidence	1
			primature	1
			Min Environnement	1
			Droits Humains	1
			Min de la Justice	1
			EPSP	1
			Santé	1

			Foncier	1
			Affaire Coutumière	1
			Min du Genre	1
sous total				**10**
COLLECTIF DES PARLEMENTAIRES				-
			Les parlementaires	**5**
LES PROTOCOLES			Equipe REPALEF et DGPA	**10**
RAPPORTEUR				**1**
				-
Prenom	**Mid. Nom**	**Nom**	**Organisation**	**Contactact (Telephone/email**
KINSHASA				
Leonard	Bosenge	Bombolo	PF/REPALEF	leonard.bosenge@gmail.com
Elfils		Nkumu	SG/UDME	Minoritesekonda2003@yahoo.fr
Rigobert		Mola	CT/CAPID	Jr.mola@yahoo.fr
Jonathan	Faraja	SINAFASI	DIPY	jonfarsin@gmail.com
Ewake	Mari	Kilo	President/ASFAC	marikilo83@gmail.com
Guy		Lyaki	Membre/RAPY	guyliaki@yahoo.fr
Timothée	KAKULE	WAKENDA-KENDA	Membre/OAN	timokakule@gmail.com
Nyongolo		Betto	Chargé de planifiction LINAPYCO	nyobemu@gmail.com
José	Babondola	Inge	Membre/AJAC	ajacrdc@yahoo.fr
Keddy	Bosulu	Mola	Coordonnateur/REPALEF	bosulumola@yahoo.fr
Vévé	PUMU	TEDIKA	Comptable/REPALEF	veveted@yahoo.fr
Ruphin		Imbongo	Coco/REPALEF	ruphinimbongo@gmail.com
Espoir		Tshakoma	Representant/ERND	etshak@yahoo.fr

JR		Bowela	Representant/CRON	iged@gmail.com
Raphael		Mboyo	Representant/CIDB	raphaelmboyo57@yahoo.fr
Mélanie		Kwigala	2ième Conseillère/REPALEF	melaniekwigala@yahoo.fr
Louise		Kavira	Vice Presidente/REPALEF	louisekavira@gmail.com
Adrien		Sinafasi	PP/DIPY	sinafasiadrien@yahoo.fr
Willy		Loyombo	CTP/REPALEF	willyloyombo@gmail.com
Alfred		Kibiswa	Conseiller Juridique/REPALEF	mutumoyi2000@yahoo.fr
Mpia		Bikopo	RL/MEPA	jmpia@yahoo.fr
Kapupu		Diwa	Representant/REPALEAC	kadimu2000@yahoo.fr
Bola		Bobonda	President/UDME	Minoritesekonda2003@yahoo.fr
	MASHUUDA	BAHATI	President/FECOFA	yvonnesalemba@yahoo.fr
Cathy	NDONGO	ODJIYE	President/FODEM	cathygadielle@gmail.com
John		Benani	President/REPEQ	repeqrdc@yaho0.fr
			Représentant/DGPA	pieralex2007@gmail.com
Patrick	SAIDI	Hemedi	1er Conseiller/REPALF	patricksaid2000@gmail.com
Jean-René		NZAPE	Rapporteur/REPALEF	ajacrdc@yahoo.fr
Fils		Mambonzi	Representant/Avocats verts	
Stephie		ILUNGA	Representant/AVSRP	apsvrrdc@gmail.com
Pierrette		SOYI	Representante/AFPR	soyipierette@gmail,com
Celestin		MUTOMBO	MEPA	-
Ormeline		LUTETE		-
Brunelle		IBULA	GCP	-
Mardoche		Bokonga	President/APAGEC	mardoche.bokonga@yahoo.fr
Philippe		NZITA	Representant/AMAR	ong_amar@yahoo.fr
Bernard	GBEDE	YAWILI	Point Focal/ILDI	gyawili@gmail.com
Nene		Mainzana	Coordonnateur/CTIDD	aiglenene@yahoo.fr
Jean	Bongongo	Lolema	Coordonnateur/DPC	
Jonathan		ASSANI	Representant/Congo Watch	

Régine		Mboyo	Representant/SPFA	
Ntende		Edo	Representant/REPEQ	
Richard		BOKATOLA	GCP	-
Ejude.		MBOYO	President/FPAPB	
Chimita		Melebo	Presidente/AFPA	Chimitamelebo@yahh.fr
Michel	Diowo	Lunumbe	Representant/Amis du Sankuru	amissankuru@yahoo.fr
Fataki.		Nehemiah	Coordonnateur/ Network	jfataki@yahoo.fr
André	Ikoko	Bongo	President/CAMID	camaidrdc@yahoo.fr
Berthe		Kamanga	Coordonnatrice/EPAP	berthekamanga@gmail.com
SœurAlbertine	Tafumba	SAkatshi	Coordonnatrice/SCSL	soeurcuratrices@yahoo.fr
Monireh		KAPUPU	Representant/ANAPAC	jitongwa71@gmail.com
Zephyrin		LETA	President/APADD	apadd2015@gmail.com
Francis	Franck	Makolo	Representant/Nselala	
Edouard		Mupong	Coordonnateur/OCE	Edouar.dmupong@gmail.com
Franckk		MPUTELA	CIDB	-
Julien		KABALAKO	GTCRR	kabalako@yahoo.fr
Joseph		Bobia	RRN	j.bobi@gmail.com
Dorothée		Lisenga	CFLEDD	marielisenga@yahoo.fr
Bienvenu		Ngoy	CEFDHAC/National	bienvenu_ngoy@yahoo.fr
Jolie	Mola	Etumu	Receptionniste/REPALEF	
Dieu-merci		Koloto	Logisticien/REPALEF	
Gloire		MBOKO	AHUSED	
Alex	Mwenelwa	KAPUPU	ANAPAC	mwenelwata@yahoo,fr